

Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel

Magog, le 31 janvier 2022 – La Ville de Magog est heureuse d'annoncer qu'elle renouvelle son Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel. En faisant une demande, les citoyens peuvent profiter d'une subvention de 250 \$.

Ce programme s'adresse aux propriétaires de voitures électriques qui désirent se procurer une borne de recharge à domicile et consiste en une aide financière qui s'applique lors de l'achat et de l'installation de la borne. Cette subvention sera disponible jusqu'au 31 décembre 2022 ou jusqu'à l'épuisement du budget annuel de 20 000 \$.

Les citoyens qui souhaitent recevoir une subvention doivent remplir le formulaire « Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel ». Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/borne-residentielle.

Depuis le début du programme en 2019, ce sont 30 000 \$ qui ont été remis à 120 Magogoises et Magogois.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

